



Conditions Générales de Vente

Version du 05 mai 2025

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont relatives à Elapsio dans le cadre de ses activités de création et d'organisation d'événements. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients, qu'ils soient professionnels ou consommateurs au sens du Code de la consommation.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document émanant du client, sauf accord écrit exprès contraire.

Informations légales

Raison sociale : *Elapsio*
Forme juridique : EURL
Capital social : 1 000 €
Siège social : 22 chemin de Noël 33290 Ludon-Médoc
Numéro SIRET : 939 371 407 00015
Contact : m.malaussane@elapsio-event.fr / 06.23.07.14.70

Les CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre Elapsio, vendant les services définis ci-après, et d'autre part le client, achetant un ou plusieurs des services soumis aux présentes conditions générales.

Les services et prestations proposés par Elapsio sont les suivants

-Organisation, production, création, gestion et/ou coordination (totale ou partielle) de services à caractère événementiel pour entreprise et/ou particulier :

Des événements tels que des team buildings, des meetings, des actions publicitaires et branding, des soirées ou journées de lancement de produit, des conférences, des mariages, des anniversaires, des réceptions, des incentives, des soirées d'entreprise, des workshops, des baby shower, ou toute autre opération événementielle pour entreprise et /ou particulier.

-Recherche, location, réservation, mise à disposition et/ou gestion d'espaces d'événements :

Des lieux (ou salles) intérieurs et/ou extérieurs pour la tenue de l'événement.

-Recherche, mise en place, mise à disposition et/ou location d'animations événementielles :

Des animations mobiles et/ou fixes, à caractère technologique ou non, physiques ou virtuelles.

-Création, mise à disposition, mise en place et/ou location de décors événementiels

-Recherche, mise en place, mise à disposition, gestion et/ou location de toute prestation annexe :

Les boissons, la vaisselle, le mobilier, les structures éphémères, la régie, la signalétique, le personnel, le matériel spécifique...

Toute commande du client implique de plein droit l'entière acceptation des présentes CGV. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires pouvant figurer sur la commande du client ou dans ses Conditions Générales d'Achat.

Toute dérogation aux présentes conditions ne sera considérée comme acceptée qu'après avoir reçu l'accord écrit préalable d'Elapsio.

Par la signature du devis, le client s'engage à verser les sommes dues. Toute modification ou annulation du devis donne lieu à une

facturation conformément aux modalités d'annulation prévues dans l'article « conditions d'annulation ».

2. Les obligations d'Elapsio

Elapsio s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à effectuer l'ensemble des prestations qui lui sont confiées conformément aux règles de l'art et aux usages de la profession, sous réserve du bon accomplissement par le client de ses propres obligations.

Elapsio pourra avoir recours à des prestataires et à des vacataires, ce que le client reconnaît expressément.

Le client reconnaît qu'en cas d'intervention de prestataires tiers pour certaines prestations spécifiques, leurs propres CGV pourront s'appliquer en complément des présentes CGV.

3. Les obligations du client

Le client s'engage à vérifier en temps utile tous les documents soumis à son approbation et à formuler clairement ses remarques, observations ou désaccords. Il est entendu entre les Parties que le client se doit de valider le devis final avant la livraison de la prestation ou de formuler clairement ses remarques par écrit.

Le client s'engage à payer le prix selon les modalités détaillées ci-après.

Le client reconnaît et accepte qu'il est entièrement responsable de tout dommage matériel ou corporel causé par lui-même, ses invités, ou toute personne agissant sous son autorité ou en relation avec l'événement organisé par Elapsio. Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir lesdits dommages.

Le client s'engage à ne pas solliciter directement, avant, pendant et après l'événement un ou plusieurs fournisseurs, prestataires, personnels, sous-traitants et collaborateurs d'Elapsio. En cas de non-respect de cet engagement, le client se voit exposé à une pénalité de 20% du montant total HT de la prestation. Cette clause a pour objet de compenser les pertes subies du fait de cette pratique.

4. Le devis

Toute intervention d'Elapsio fait l'objet d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé au client permettant de déterminer le forfait global de la prestation. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminées à partir de la demande exprimée par le client ainsi que les modalités et tarifs y afférents.

Pour confirmer la prestation de services, le client doit retourner le devis dûment signé accompagné du paiement de l'acompte.

Toute demande de modification de la commande de la part du client devra faire l'objet d'un devis d'Elapsio. Elapsio informera dans les meilleurs délais le client de la faisabilité des prestations demandées et fournira le devis correspondant - révision à la hausse ou à la baisse du devis initial.

Toute modification ou résolution de la prestation demandée par le client est soumise à l'accord express d'Elapsio. A défaut d'accord d'Elapsio, ces suppressions ou modifications seront de plein droit considérées comme une annulation partielle de la commande telle que prévue par l'article « Conditions d'annulation ».



Conditions Générales de Vente

Version du 05 mai 2025

Les prestations complémentaires ajoutées au cours de la réalisation du projet donneront lieu à une rémunération supplémentaire d'Elapsio. Elapsio s'engage à fournir au client une estimation budgétaire des prestations complémentaires avant la livraison de la prestation si lesdites prestations complémentaires sont commandées au minimum 10 jours ouvrés avant la livraison de ladite prestation.

5. Conditions financières et modalités de paiement

En contrepartie des prestations qui lui sont fournies au titre des présentes CGVS, le client paiera :

- À la signature du devis : un acompte de 40 % du montant
- Selon le calendrier de paiement du devis : un autre acompte de 30 %
- 10 jours avant la date de l'événement : le solde de la prestation

Si la signature du devis a lieu moins de 10 jours avant la date de réalisation de l'événement, le solde de la prestation est à régler à la signature du devis.

Les factures sont payables à réception, par virement sur le compte bancaire d'Elapsio.

Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération après la signature du dernier devis. En cas de désaccord sur le montant d'un règlement, le client s'engage à procéder au paiement des sommes convenues sur la base du dernier devis en date.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue, Elapsio pourra, après mise en demeure préalable, réclamer au client des intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, calculés par jour de retard à compter de la date d'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera également due de plein droit par le client professionnel, en sus des pénalités de retard.

Dans le cadre de l'organisation de l'événement, Elapsio peut être amené à engager des prestataires ou fournisseurs tiers (lieux de réception, matériel, hébergements, etc.) qui exigent la remise d'un dépôt de garantie pour couvrir d'éventuels dommages, pertes ou manquements.

En conséquence, un dépôt de garantie pourra être demandé au client, dont le montant et les modalités (chèque non encaissé, virement bancaire) seront précisés dans le devis ou dans un document annexe.

Ce dépôt est conservé jusqu'à confirmation, par les prestataires concernés, de la restitution complète et en bon état des biens ou lieux mis à disposition. En cas de dommage, de perte ou de dégradation imputable au client ou à ses invités, tout ou partie du dépôt pourra être retenu, sur présentation de justificatifs.

Sauf indication contraire, le dépôt de garantie sera restitué au client dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés après la fin de l'événement.

6. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation, totale ou partielle, de la commande par le client, en dehors des cas de force majeure, sera notifiée à Elapsio par lettre recommandée avec accusé réception.

En cas d'annulation totale, les pénalités ci-dessous seront appliquées :

- Entre la date de signature du devis et 61 jours avant l'événement : 40% du montant devisé
- Entre 60 et 31 jours avant l'événement : 70% du montant devisé sera dû
- Moins de 30 jours avant l'évènement ou non présentation : 100 % du montant devisé sera dû.

Elapsio se réserve également le droit de facturer en sus les frais déjà engagés auprès de prestataires extérieurs (location de lieu, traiteur, animations, etc.)

Toute modification du nombre de participants ou suppression partielle de prestations (animations, repas, etc.) doit être notifiée par écrit à Elapsio.

- Une réduction inférieure ou égale à 10% du devis initial (en valeur ou en nombre de participants) pourra être acceptée sans frais si elle est notifiée plus de 30 jours avant l'événement.
- Au-delà de 10% de réduction, ou si la notification intervient moins de 30 jours avant la date de l'événement, Elapsio se réserve le droit de facturer :
 - 50% du montant des prestations annulées si la notification intervient entre 30 et 15 jours avant la date de l'événement,
 - 80% du montant des prestations annulées si la notification intervient entre 15 et 7 jours avant l'événement,
 - 100% du montant des prestations annulées si la notification intervient moins de 7 jours avant l'événement.

Les frais engagés et non récupérables (réservations, acomptes fournisseurs, etc.) seront également facturés au client.

En cas d'ajout de prestations ou d'augmentation du nombre de participants, un avenant au devis initial sera établi.

Concernant les prestations qui ne peuvent pas être reportées ou remplacées, tous les frais et sommes engagés par Elapsio seront dus de plein droit et sans préavis par le client.

Dans le cas où, pour une raison justifiée ou indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Elapsio se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes déjà versées par le client, correspondant à la prestation non réalisée.

Si, après avoir informé Elapsio du souhait de ne plus collaborer pour la réalisation de l'événement, le client venait à réaliser par ses propres moyens ou à faire réaliser par un tiers l'événement qui aurait été défini initialement par Elapsio, une pénalité additionnelle de 10% du montant devisé viendrait s'ajouter aux frais d'annulation susmentionnés (pendant 12 mois après l'évènement). Cette pénalité ne constitue pas une clause pénale



Conditions Générales de Vente

Version du 05 mai 2025

au sens de l'article 1231-5 du Code civil, mais une indemnité forfaitaire et irréductible, convenue d'un commun accord entre les parties.

En cas d'annulation d'un sous-traitant d'Elapsio, Elapsio s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de permettre l'accès du client aux services promis sans augmentation du prix stipulé au bon de commande.

En cas de report pour tout motif non imputable à Elapsio, l'acompte versé par le client sera conservé par Elapsio.

7. Droit de Rétractation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, les clients particuliers disposent d'un droit de rétractation de 14 jours, sauf si la prestation est exécutée immédiatement après la commande avec l'accord du client.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier à Elapsio sa décision par écrit (courrier ou e-mail) dans un délai de 14 jours à compter de l'acceptation du devis.

Conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation, le client reconnaît et accepte expressément que l'exécution de la prestation débute avant l'expiration du délai de rétractation et qu'il renonce ainsi à son droit de rétractation.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux professionnels.

8. Responsabilités et assurances

Dans le cadre de son activité, Elapsio souscrit à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels dont Elapsio serait directement responsable.

Elapsio ne saurait être tenue d'une quelconque obligation de sécurité envers le client sur les prestations concernant sa personne ou ses biens.

Elapsio ne répondra également pas des dommages causés par un défaut de sécurité du service ou du matériel utilisé pour l'exécution de ce service.

Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

Elapsio décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations ...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, ...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons ...).

La responsabilité d'Elapsio ne saurait être engagée en cas de retard ou d'inexécution de sa prestation dont la cause serait imputable au client, aux participants, au fait d'un tiers étranger ou en cas de force majeure telle que définie dans l'article « Conditions d'annulation ».

En cas de dommage matériel ou corporel causé par le client, ses invités, ou toute personne agissant sous son autorité ou en relation avec l'événement organisé par Elapsio, le client s'engage à indemniser intégralement Elapsio et éventuels tiers du

préjudice subi, y compris les frais de réparation, les pertes financières, et les frais juridiques éventuels.

La responsabilité d'Elapsio est limitée aux dommages directs à l'exclusion des dommages indirects. Les dommages indirects s'entendent notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de chiffre d'affaires, perte de données, perte d'exploitation. En tout état de cause, la responsabilité d'Elapsio en cas de dommages directs, sera plafonnée au montant de la commande en cause.

Le client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels (matériel ou personnel mis en cause) et à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation, ...) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

9. Force majeure

Il est expressément prévu qu'Elapsio ne doit pas être responsable des dommages, retards ou manquements dans l'exécution des prestations causés par des événements échappant à son contrôle raisonnable, ou ne résultant pas de la faute ou négligence d'Elapsio.

De tels actes ou causes comprennent, sans être limitatifs, les événements suivants :

Grève, risque politique et géopolitique, conflit du travail, trouble social, émeute, guerre, attentat, sabotage, menace, incendie, inondation, pandémie, carence ou retard des moyens de transport ou de communication, panne de matériel informatique ou électrique, décès, pandémie.

Dans de telles hypothèses, Elapsio mettra tout en œuvre pour négocier la récupération d'un maximum de fonds auprès des différents prestataires de service qu'elle aurait été amenée à mandater dans le cadre de la commande.

Toutefois, en aucun cas le client ne pourra prétendre à se faire rembourser par Elapsio toutes les sommes excédantes celles qui auraient pu être récupérées.

Les cas de force majeure suspendent les obligations des parties pendant leur durée.

10. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bordeaux : Palais de la Bourse, 17 place de la Bourse, 33 000 Bordeaux

Pour les litiges avec des consommateurs, ceux-ci peuvent saisir, à leur choix, l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile ou celle du lieu où ils demeureraient au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Elapsio a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : NotreAccord Consommation. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://mediation-consommation.notreaccord.com>



Conditions Générales de Vente

Version du 05 mai 2025

Ou par voie postale en écrivant à : Centre de médiation
NotreAccord, 38 rue d'Aviau, 33000 Bordeaux

Sauf stipulation contraire, les clients professionnels ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

11. Droit à l'image

Dans le cadre des événements organisés par Elapsio Event, des prises de vues (photographies et/ou vidéos) peuvent être réalisées afin de valoriser les prestations de l'agence (site internet, réseaux sociaux, supports de communication, etc.).

- Pour les particuliers :

L'image des participants identifiables ne pourra être utilisée sans leur accord écrit préalable ou, à défaut, en l'absence d'opposition écrite clairement exprimée au plus tard le jour de l'événement. Les personnes disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leur image sur simple demande à l'adresse : m.malaussane@elapsio-event.fr

- Pour les professionnels :

L'utilisation d'éléments liés à l'image de marque de l'entreprise (nom, logo, visuels de l'événement mettant en scène des collaborateurs ou des installations professionnelles) ne pourra se faire qu'avec une autorisation écrite préalable du représentant légal de la société concernée.

En cas de refus explicite, Elapsio Event s'engage à ne pas diffuser les images ou éléments concernés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion par le client de photos, vidéos, extraits écrits ou audio issus de l'événement dont l'organisation a été confiée à Elapsio, le client s'engage à indiquer systématiquement la mention : « Organisation : Elapsio Event ».

Le client pourra s'opposer à toute utilisation spécifique par écrit, sous réserve de justification légitime

12. Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation contractuelle sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le client dispose d'un droit

d'accès, de rectification et de suppression en s'adressant à Elapsio :

-Soit par courrier : à l'adresse suivante : 22 chemin de Noël
33290 Ludon-Médoc

-Soit par email : à l'adresse email de Elapsio :
m.malaussane@elapsio-event.fr

Afin de permettre à Elapsio d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et adresse postale.

Les données peuvent être partagées avec des tiers dans le cadre des prestations ou des obligations légales.

Dans le cadre de certaines prestations, Elapsio peut être amenée à collecter des données dites sensibles (ex : allergies alimentaires). Celles-ci ne seront utilisées que pour assurer la sécurité des participants et ne seront pas conservées au-delà de l'événement.

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour l'exécution des prestations et ne sont pas cédées à des tiers. Conformément au RGPD, le client peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données à l'adresse : m.malaussane@elapsio-event.fr

14. Sécurité et confidentialité

Elapsio met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et Elapsio ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

15. Droit d'accès et d'opposition

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation contractuelle sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en s'adressant à Elapsio :

- Soit par courrier : à l'adresse suivante : 22 chemin de Noël 33290 Ludon-Médoc
- Soit par email : à l'adresse email de Elapsio : m.malaussane@elapsio-event.fr

Afin de permettre à Elapsio d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et adresse postale.